



CAB SAS - Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**ASSOCIATION DE GESTION O.G.E.C
A.E.P DE L'INSTITUTION SAINTE ANNE**

117 Rue du Président Kennedy
33110 LE BOUSCAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025**

- 9, rue Théodore Blanc - Le lac - 33049 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 69 81 26 - E-mail : cab-bordeaux@cab.experts-comptables.fr
- 32, avenue de Taussat - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS - Tél. 05 56 82 95 34 - E-mail : cab-andemos@cab.experts-comptables.fr
- 6, route de Bordeaux - 33340 L'ESPARRE-MEDOC - Tél. 05 56 41 84 91 - E-mail : cab-lesparre@cab.experts-comptables.fr
- 2, rue Alexandre Dumas - 33680 LACANAU-OCEAN - Tél. 05 56 69 81 26 - E-mail : cab-lacanau@cab.experts-comptables.fr

Site web : www.cab.experts-comptables.fr

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 € - R.C. Bx 409 052 883 - N° Identification TVA Intracommunautaire FR 21 409 052 883

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la Région Nouvelle-Aquitaine
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Grande-Aquitaine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous portons à votre connaissance un élément qui est de nature à justifier notre réserve, figurant sur le rapport sur les comptes clos au 31 août 2017 et se poursuivant depuis sur tous les comptes arrêtés. En effet, votre Association détient une créance de 6 765 719 €uros sur sa filiale la SCI SAINTE ANNE. Nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la recouvrabilité de cette créance.

Nous portons également à votre connaissance un élément complémentaire qui est de nature à justifier notre réserve concernant un produit à recevoir pour le forfait communal de la commune de Saint Médard en Jalles dont la créance s'élève au 31 août 2025 à la somme de 293 600 €uros ; à ce jour, nous ne disposons pas d'informations nous permettant de connaître la date de règlement de cette créance.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le point suivant exposé dans la note « Subvention d'équipement » de l'annexe des comptes annuels concernant la justification des avances réalisées par l'OGEC au profit de la SCI SAINT ANNE.
- Le point suivant exposé dans la note « Produits à recevoir » de l'annexe des comptes annuels concernant la participation de la Commune de Saint Médard en Jalles.
- Les incidences de l'application anticipée du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes au paragraphe « Permanence des Méthodes ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur l'incidence des reclassements liés à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 et des informations figurant dans l'annexe et leur format.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier.

***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement
d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 8 décembre 2025.

***Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 26 janvier 2026

Pour la SAS CAB
Commissaire aux comptes

A blue ink signature, appearing to read 'Isabelle Rondeau Pichardie', written in a cursive style.

Isabelle RONDEAU PICHARDIE
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Septembre 2024 au 31 Août 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2025 12			Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	4 277	3 802	475	1 050	575-	54.76-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	62 123	62 123				
	Installations techniques Matériel et outillage	2 382 696	2 017 247	365 449	393 539	28 090-	7.14-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	6 767 168	1 448	6 765 719	6 046 084	719 635	11.90
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	19 271		19 271	19 271		
	Total I	9 235 534	2 084 620	7 150 914	6 459 944	690 970	10.70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	56 201	12 947	43 254	3 572	39 682	NS
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	625 899		625 899	746 294	120 395-	16.13-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	901 118		901 118	1 084 628	183 510-	16.92-
	Charges constatées d'avance (2)	126 986		126 986	105 912	21 074	19.90
	Total II	1 710 204	12 947	1 697 257	1 940 406	243 149-	12.53-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 945 738	2 097 567	8 848 171	8 400 350	447 822	5.33

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2025	12	31/08/2024	12
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	156 506	156 506		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	6 884 477	6 565 591	318 886	4.86	
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	509 217	318 886	190 331	59.69
	Situation nette (sous total)	7 550 200	7 040 983	509 217	7.23
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement	1 554	3 165	1 611-	50.91-
	Provisions réglementées				
	Total I	7 551 754	7 044 148	507 606	7.21
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	108 890	102 719	6 171	6.01
	Total III	108 890	102 719	6 171	6.01
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	262 035	313 197	51 162-	16.34-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	132 312	127 885	4 427	3.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	527 849	608 075	80 226-	13.19-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	265 331	204 325	61 006	29.86
	Total IV	1 187 527	1 253 482	65 955-	5.26-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 848 171	8 400 350	447 822	5.33

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 12	31/08/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 062	1 733	671-	38.72-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 501 791	3 344 972	156 819	4.69
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 437 683	1 260 745	176 939	14.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		57 396	57 396-	100.00-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	50 097	27 951	22 146	79.23
Total I	4 990 634	4 692 798	297 836	6.35
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 460 778	2 441 713	19 066	0.78
Aides financières	6 767	5 383	1 384	25.71
Impôts, taxes et versements assimilés	114 569	132 493	17 924-	13.53-
Salaires et traitements	1 219 702	1 182 956	36 746	3.11
Charges sociales	407 208	409 790	2 582-	0.63-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	124 317	143 987	19 670-	13.66-
Dotations aux provisions	6 613	7 473	860-	11.51-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	144 026	36 617	107 409	293.33
Total II	4 483 979	4 360 411	123 569	2.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	506 654	332 387	174 267	52.43

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 12	31/08/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 563	3 371	808	23.97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 563	3 371	808	23.97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 563	3 371	808	23.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	509 217	335 758	173 459	51.66
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		5 268	5 268	100.00
Sur opérations en capital		126 908	126 908	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		132 176	132 176	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		26 548	26 548	100.00
Sur opérations en capital		122 500	122 500	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		149 048	149 048	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		16 872	16 872	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 993 197	4 828 345	164 851	3.41
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 483 979	4 509 459	25 480	0.57
5. EXCEDENT OU DEFICIT	509 217	318 886	190 331	59.69

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Tableau de variation des fonds propres	16
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	17
Etat des provisions	18
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	19
Evaluation des immobilisations corporelles	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Evaluation des valeurs mobilières de placement	19
Disponibilités en Euros	19
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
Subventions d'équipement	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	21
Engagement en matière de pensions et retraites	21

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'établissement d'enseignement catholique Emmanuel D'ALZON comprenant un collège & une école élémentaire sur la commune de SAINT MEDARD EN JALLES constitue une annexe de l'établissement scolaire SAINTE ANNE dont le siège est au BOUSCAT. Cet ensemble est géré par l'ASSOCIATION OGEC AEP INSTITUTION SAINTE ANNE.
La SCI SAINTE ANNE, dont l'OGEC AEP SAINTE ANNE est associée à hauteur de 95% a sollicité l'OGEC AEP SAINTE ANNE pour le financement des décaissements liés à l'avancement des constructions.
L'ensemble des avances à la SCI SAINTE ANNE par l'OGEC AEP SAINTE ANNE s'est élevé à la somme de 719 635 euros au cours de l'exercice 2024-2025 dont une partie a été affectée à la construction du préau et l'aménagement de la cour de maternelle, la SCI SAINTE ANNE n'ayant pas eu recours au financement bancaire.

Une classe supplémentaire en 4° a été ouverte sur l'Etablissement EMMANUEL D'ALZON.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables applicable aux comptes ouverts à compter du 1er janvier 2025 a été, par anticipation, appliqué aux comptes de l'exercice ouvert à compter du 1er septembre 2024.

Les notions de résultat exceptionnel et de transfert de charge ont, notamment été redéfinies dans ce règlement.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Il en résulte trois changements dans la présentation des comptes annuels de l'AEP SAINTE ANNE :

- 1) les charges et produits exceptionnels présentées sur N-1 pour un solde appelé résultat exceptionnel d'un montant de -16872 € sont présentés sur l'exercice en cours aux postes inclus dans les produits et charges diverses de gestion courante pour un montant net de - 10283 €.
- 2) les remboursements d'assurance présentés sur N-1 au poste "reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges pour un montant de 56437 € sont désormais portés sur 2025 au poste "758700 indemnités d'assurances" pour 14420 € et en réduction du poste "631100 taxes sur les salaires" pour ce qui concerne les transferts de charges (24000 € d'abattement pour l'exercice).
- 3) la quote part des subventions d'investissement rapportée au résultat et présentée sur N-1 pour un montant de 126 908 € au poste produits exceptionnels est désormais présentée au poste "concours publics et subvention d'exploitation pour une somme de 107381 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 277		
Constructions sur sol d'autrui	62 123		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 185		1 409
Installations générales agencements aménagements divers	1 576 451		59 992
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	684 510		44 534
TOTAL	2 372 270		105 935
Autres participations	6 047 532		719 635
Prêts, autres immobilisations financières	19 271		
TOTAL	6 066 803		719 635
TOTAL GENERAL	8 443 350		825 570

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 277	4 277
Constructions sur sol d'autrui			62 123	62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			50 594	50 594
Installations générales agencements aménagements divers		33 386	1 603 058	1 603 058
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	729 044	729 044
TOTAL		33 386	2 444 819	2 444 819
Autres participations		0	6 767 168	6 767 168
Prêts, autres immobilisations financières			19 271	19 271
TOTAL		0	6 786 439	6 786 439
TOTAL GENERAL		33 385	9 235 534	9 235 534

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 227	575	0	3 802
Constructions sur sol d'autrui	62 123			62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	37 866	3 755	0	41 621
Installations générales agencements aménagements divers	1 426 300	10 283	16 778	1 453 361
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	452 442	69 823	0	522 265
TOTAL	1 978 731	83 861	16 778	2 079 370
TOTAL GENERAL	1 981 958	84 436	16 778	2 083 172

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	575				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 755				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 283				
Matériel de bureau informatique mobilier	69 823				
TOTAL	83 861				
TOTAL GENERAL	84 436				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	156 506				156 506
Réserves	6 565 591		318 886	0 -	6 884 477
Excédent ou déficit de l'exercice	318 886	318 886			509 217
Situation nette	7 040 983		318 886		7 550 200
Subventions d'investissement	3 165		46 596	48 207	1 554
TOTAL I	7 044 148	318 886	365 482	48 207	7 551 754

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres avec droit de reprise	156 506							156 506
Réserves	6 565 591			318 886		0 -		6 884 477
Excédent ou déficit de l'exercice	318 886	318 886						509 217
Subventions d'investissement	3 165			46 596		48 207		1 554
TOTAL	7 044 148	318 886		365 482		48 207		7 551 754

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	102 719	6 171			108 890
TOTAL	102 719	6 171			108 890

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 448				1 448
Sur comptes clients	12 505	442			12 947
TOTAL	13 953	442			14 395
TOTAL GENERAL	116 672	6 613			123 285

Dont dotations et reprises d'exploitation		6 613			
---	--	-------	--	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 765 719	0	6 765 719
Autres immobilisations financières	19 271	19 271	
Clients douteux ou litigieux	12 947	12 947	
Autres créances clients	43 254	43 254	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	880	880	
Groupe et associés	38 333	38 333	
Débiteurs divers	586 686	586 686	
Charges constatées d'avance	154 237	154 237	
TOTAL	7 621 327	855 608	6 765 719

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	262 035	262 035		
Personnel et comptes rattachés	41 517	41 517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 846	75 846		
Autres impôts taxes et assimilés	14 949	14 949		
Autres dettes	527 849	527 849		
Produits constatés d'avance	292 582	292 582		
TOTAL	1 214 778	1 214 778		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les acquisitions au cours de l'exercice 2024.2025 se sont élevées à :

- Matériel industriel 1 409 E
- Inst. agcts. amngts 59 992 E
- Matériel bureau informatique 22 965 E
- Mobilier scolaire LE BOUSCAT 11 782

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	13 551
Autres créances	306 191
Disponibilités	1 700
Total	321 442

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 038
Dettes fiscales et sociales	56 706
Total	138 744

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	126 986
Total	126 986
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	265 331
Total	265 331

Subventions d'équipement

Une convention de subvention Fonds d'Investissement Immobilier (FDI) a été signé par l' OGEc AEP SAINTE ANNE & l' UDOGEc 33 (54 Boulevard GODARD 33000 BORDEAUX). L'objet de cette convention est le versement d'une subvention au titre du FDI par l' UDOGEc 33 pour la construction d'un groupe scolaire à ST MEDARD EN JALLES (Ecole & Collège) " Etablissement EmmanuelD'ALZON " .

Le montant accordé est de 962 500 euros. Le versement de cette subvention est étalé sur dix années, le premier versement ayant eu lieu pour la somme de 175 000 euros sur l'exercice clos le 31 Août 2021, le second pour 157 500 euros sur l'exercice clos (31 Août 2022), le troisième pour 140 000 euros sur l'exercice clos le 31 Août 2023, le quatrième pour 122 500 euros sur cet exercice (31 Août 2024) & le cinquième pour 105 000 euros sur cet exercice (31 Août 2025). Les autres versements seront versés selon un calendrier étalé de décembre 2025 à décembre 2029 de façon dégressive.

La somme de 105 000 euros a été portée en réduction des avances réalisées par l'OGEc AEP SAINTE ANNE à la société SCI SAINTE ANNE, suite à une convention signée entre l'OGEc AEP SAINTE ANNE & la SCI SAINTE ANNE (Maitre d'oeuvre & propriétaire de la construction à SAINT MEDARD EN JALLES).

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		108 890
PROVISION DEPART RETRAITE	108 890	
Total (1)		108 890

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Les engagements ont été constatés sous forme de provision. Le montant inscrit au passif du bilan au 31 août 2025 s'élève à 108 890 € soit un supplément de provision de 6 171 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- application de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif
- le départ à la retraite a lieu à l'âge légal
- l'indemnité est soumise aux cotisations fiscales et sociales
- les salaires évoluent de 1% par an
- la probabilité de présence dans l'entreprise et la table de mortalité différenciée par sexe ont été intégrés dans le calcul de cette provision.